



L'Épiphanie

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ASSOMPTION

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX DISPOSITIONS DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME #2020-028

**Lot numéro 2 363 249 (701, rue Riopel)
du cadastre du Québec**

Prenez avis que :

Lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville de L'Épiphanie, le mercredi 16 décembre 2020 à 16 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 66 rue Notre-Dame, le conseil statuera sur une demande de dérogation mineure visant à régulariser une marge latérale de 0,94 m alors que la norme prévue est de 1,5 m pour la marge latérale d'un bâtiment complémentaire d'une habitation unifamiliale située sur le lot 2 363 249 au 701, rue Riopel.

Conformément aux dispositions des arrêtés et décrets ministériels visant à protéger la santé de la population dans la situation de la pandémie de la Covid-19, toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'une municipalité et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens est automatiquement remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours.

Toute personne intéressée pourra transmettre ses questions ou commentaires par écrit relativement à la demande de dérogation mineure par courriel à l'adresse électronique : greffe@lepiphanie.ca, et ce, au plus tard, le 9 décembre 2020. À l'expiration de ce délai, l'ensemble des questions et commentaires reçus seront transmis aux membres du conseil.

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 24^e jour du mois de novembre 2020.

La greffière,

FLAVIE ROBITAILLE